



COSAWOH
**COOPERATION TO
SAVE THE WORLD
AND HUMANITY**

POLITIQUE DE GESTION DES PARTENARIATS DE L'ONG COSAWOH

Version révisée 2025



Cette politique définit le cadre et les modalités de collaboration avec les acteurs externes (ONG, institutions publiques, entreprises, communautés) afin d'assurer des partenariats stratégiques, transparents et durables, alignés sur la mission de COSAWOH.

1. Contexte et objectifs

Cette politique intervient dans un contexte de multiplication des acteurs humanitaires et de nécessité d'optimiser les ressources.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Sélectionner des partenaires dont les missions et valeurs complètent celles de COSAWOH.
- Structurer les relations pour garantir une gouvernance partagée et une responsabilité mutuelle.
- Optimiser l'impact terrain par la coordination et l'échange continu d'informations.
- Renforcer la pérennité des actions grâce à des engagements clairs et des mécanismes de suivi.

2. Champ d'application

S'applique à tous les types de partenariats établis par COSAWOH, qu'ils soient :

- Financiers (subventions, cofinancements).
- Techniques (apports de compétences, appui méthodologique).
- Opérationnels (mise à disposition de terrains, logistique partagée).
- Stratégiques (plaidoirie, réseaux sectoriels).

3. Définitions clés

Terme	Définition
Partenaire	Toute organisation, institution ou acteur formellement lié à COSAWOH par un accord de coopération.
Partenariat	Relation de collaboration formalisée par un protocole d'accord (MOU, contrat, lettre d'intention).
Due diligence	Processus d'évaluation préalable de la fiabilité, des capacités et des risques du futur partenaire.
Comité de pilotage	Groupe mixte COSAWOH / partenaire en charge de suivre l'avancement du projet commun.

MOU signifie: Memorandum of understanding /Memorandum d'accord

4. Principes directeurs

- Complémentarité : chaque partenariat renforce les forces et comble les faiblesses des deux parties.
- Transparence : partage d'informations ouvertes sur les objectifs, budgets et résultats.
- Réciprocité : engagements mutuels et bénéfice partagé pour toutes les parties prenantes.



- Alignement stratégique : cohérence avec la vision, la mission et les priorités thématiques de COSAWOH.
- Durabilité : recherche d'impact à long terme, intégration de critères environnementaux et sociaux.
- Responsabilité partagée : gouvernance conjointe, évaluation et reddition de comptes bilatérale.

5. Gouvernance et responsabilités

Acteur	Rôle et responsabilités
Conseil d'administration	Validation des partenariats stratégiques et arbitrage en cas de divergence majeure.
Direction générale	Approbation finale des accords, allocation des ressources et suivi global de la mise en œuvre.
Service Partenariats	Conduite des due diligence, négociation des MOU, coordination des comités de pilotage et reporting régulier.
Coordinateurs de projets	Supervision opérationnelle, organisation des réunions de suivi et remontée des risques terrain.
Partenaires externes	Respect des engagements contractuels, participation active aux instances de gouvernance et partage des indicateurs.

6. Critères de sélection des partenaires

1. Alignement : cohérence entre la mission du partenaire et les objectifs de COSAWOH.
2. Capacité opérationnelle : ressources humaines, financières et matérielles adaptées au projet.
3. Réputation et intégrité : antécédents en matière de conformité éthique et de redevabilité.
4. Conformité légale : statut juridique, licences et certifications requises.
5. Performance et expérience : pertinence des réalisations antérieures et expertise technique.
6. Viabilité financière : solidité budgétaire et transparence comptable.
7. Équité et inclusion : engagement prouvé en faveur des populations vulnérables et des droits humains.

7. Modalités de formalisation

1. Appel ou identification de partenaires : publication d'expressions d'intérêt ou approches ciblées.
2. Due diligence : collecte de documents clés (statuts, bilans, références) et questionnaires d'évaluation.
3. Négociation du protocole d'accord (MOU) : définition des objectifs, responsabilités, ressources, indicateurs, durée.
4. Validation interne : examen par le service partenariats, la direction et, si nécessaire, le conseil d'administration.
5. Signature et entrée en vigueur : par les représentants habilités de COSAWOH et du partenaire.

8. Gestion et suivi opérationnel

- Mise en place d'un comité de pilotage mixte se réunissant au minimum trimestriellement.
- Élaboration d'un plan de travail conjoint avec jalons, livrables et indicateurs SMART.
- Partage régulier de rapports d'avancement (mensuels ou trimestriels) via un espace collaboratif sécurisé.
- Visites mutuelles sur le terrain pour valider la progression et ajuster les activités.
- Gestion documentaire centralisée et versionning des livrables.

9. Évaluation et capitalisation

- Évaluation intermédiaire (mi-parcours) et finale : analyse des résultats, efficacité et efficience.
- Mesure d'impact : collecte de données qualitatives et quantitatives auprès des bénéficiaires.
- Capitalisation des bonnes pratiques et des enseignements tirés dans des fiches disponibles sur l'intranet.
- Mise à jour annuelle du registre des partenaires avec évaluation de performance et recommandations.

10. Communication et coordination

- Déploiement d'un plan de communication conjoint : messages clés, supports visuels, événements.
- Branding : utilisation partagée des logos COSAWOH et du partenaire, respect des chartes graphiques respectives.
- Participation à des réseaux et plateformes sectoriels pour diffuser les résultats et renforcer la visibilité.
- Protocoles de confidentialité : gestion et diffusion des données sensibles selon les accords signés.

11. Gestion des conflits et désengagement

- Identification précoce des risques relationnels (retard de livrables, dérives budgétaires).
- Mise en place d'une médiation interne ou externe pour résoudre les différends.
- Clause de résiliation prévue dans le MOU avec préavis minimal et plan de transition.
- Archivage des documents et restitution des biens ou données partagés en cas de fin de partenariat.

12. Révision et amélioration continue

- Revue annuelle de la politique et des procédures de partenariat par le service partenariats.
- Enquêtes de satisfaction auprès des partenaires pour ajuster le mode de collaboration.
- Sessions de retour d'expérience (learning workshops) pour intégrer les innovations et corriger les faiblesses.



- Actualisation semestrielle du référentiel de due diligence et des grilles d'évaluation.

13. Entrée en vigueur

Cette politique entre en vigueur dès sa validation par le conseil d'administration. Toute version antérieure est abrogée.

Pour toute question ou proposition d'ajustement, merci de contacter le Service Partenariats à info@cosawoh.org